



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230711-130599-DE-1-1

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 11 juillet
2023
D-2023/192**

Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

**Aide à la création de structures de logements spécifiques.
Résidence sociale de 12 logements réalisé par la Fondation
du Protestantisme situé au 7 rue Camille Godard et 6 rue
Gouffrand à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

En ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la Fondation du Protestantisme portant un projet d'acquisition-amélioration visant la réalisation d'une résidence sociale de 12 logements en PLAI adaptés, située au 7 rue Camille Godard et 6 rue Gouffrand à Bordeaux.

Cette résidence sociale sera réservée à des publics jeunes (18-30 ans) notamment ceux issus des dispositifs MNA (Mineurs non accompagnés), dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnelle. La résidence sera gérée par le Diaconat.

La résidence comprendra essentiellement des logements T1 de 16,90 m² à 20,90 m² meublés, équipés de kitchenettes, et sanitaires individuels. Des espaces communs sont prévus pour permettre les rencontres entre les résidents : salle polyvalente, laverie et possibilité de services offerts par l'Accueil de jour du Centre social Foyer fraternel.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2022.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques en acquisition-amélioration, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, avec une prime possible de 1 000 euros supplémentaires par logement en cas de création d'équipements résidentiels (locaux à poubelles ou à vélos). dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :

- 12 logements x 7 000 = 84 000 euros.
- 12 logements x 1 000 euros = 12 000 euros
- soit un soutien financier total d'un montant de 96 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des

travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville de Bordeaux à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 96 000 euros maximum ;
- créditer la Fondation du protestantisme sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER

Plan de situation

Programme : 12 logements
7 rue Camille Godard et 6 rue
Gouffrand
Opérateur : FONDATION DU
PROTESTANTISME
Quartier : Chartrons / Grand Parc /
Jardin Public

